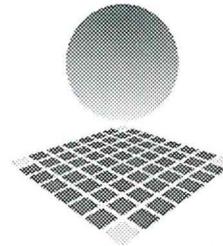




Cirad-Département Emvt
Campus de Baillarguet
TA 30 / B
34 398 MONTPELLIER Cedex 5



UNIVERSITÉ MONTPELLIER II
Université Montpellier II
UFR Sciences
Place Eugène Bataillon
34 095 MONTPELLIER Cedex 5

MASTER 2EME ANNEE
BIOLOGIE GEOSCIENCES AGRORESSOURCES
ET ENVIRONNEMENT SPECIALITE
PRODUCTIONS ANIMALES EN REGIONS CHAUDES

SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE

**Les auxiliaires vétérinaires : conditions de réussite et
perspective dans les réseaux d'épidémiosurveillance**

Présenté par

Camille NINIO

année universitaire 2005-2006

CIRAD-Dist
UNITÉ BIBLIOTHÈQUE
Baillarguet



000084891

RESUME

Avant même l'indépendance, dans certains pays d'Afrique, les auxiliaires vétérinaires sont utilisés comme traducteurs intermédiaires entre services de l'Etat et leur communauté (communication, vaccination). Vers 1980, les instances qui se préoccupent de développement redécouvrent le concept d'auxiliaire, caché derrière les très nombreuses dénominations. La mise en place d'auxiliaires vétérinaires semble être un bon moyen d'impliquer les communautés de façon participative dans la santé animale de base et d'utiliser les connaissances de la médecine éthnovétérinaire existant dans ces communautés. Et ce, dans un contexte de crise économique général et de crises plus spécifiques à certains pays. L'objectif général commun à tous ces projets de mise en place d'auxiliaires de santé animale est de pouvoir en soins de base les animaux des éleveurs les plus inaccessibles et démunis. La surveillance épidémiologique ainsi que des objectifs politiques sont sous-jacent à certains projets.

La capitalisation à partir des expériences de terrain a pu se diffuser au cours de séminaires internationaux, et a abouti à la formulation de recommandations, méthodes pour la sélection, la formation des auxiliaires vétérinaires. Le séminaire de Bujumbura, en 1984, décrit le profil, les fonctions et le statut des auxiliaires. Ainsi, ces auxiliaires vétérinaires doivent être reconnus par la communauté dont ils sont issus, être stables dans celle-ci, en exerçant une activité d'élevage par exemple. La formation vise l'acquisition de compétences nécessaires à leurs fonctions. Ceci est réalisé grâce à une formation surtout pratique et qui privilégie les méthodes participatives d'enseignement. Leur encadrement par des vétérinaires est essentiel. Les facteurs d'échecs tiennent à une mauvaise sélection, des lacunes dans la formation, en particulier sur les notions de gestion.

La question de la pérennité des auxiliaires est tributaires des relations entre prestataires de services en développement et les gouvernements des pays concernés. Leur statut est légalisé, malgré les réticences premières : les expériences de terrain et études rétrospectives confirment que les auxiliaires vétérinaires sont des acteurs compétents, et que les éleveurs sont prêts à payer pour leurs services. Leur pérennité pourrait aussi être assurée à travers leur structuration en associations par exemple.

Enfin, dans le contexte actuel, la mise en place de réseaux d'épidémiosurveillance prend toute son importance. Ils tendent à se privatiser, et à intégrer les auxiliaires vétérinaires lorsqu'ils sont présents. En effet, ce sont des acteurs compétents, permanents, et les plus proches des éleveurs dans bien des cas, donc à même de collecter les informations sanitaires. Leur place dans le réseau d'épidémiosurveillance est d'autant plus justifiée lorsque les vétérinaires sont trop éloignés des élevages à surveiller, et qu'il existe déjà des formateurs qui sont chargés de contrôler mensuellement le travail des auxiliaires. D'après la FAO, la surveillance des maladies au travers de ces réseaux bénéficierait d'une grande sensibilité.

MOTS CLES : auxiliaire vétérinaire - agent communautaire de santé animale - santé animale de base- approche participative – médecine éthnovétérinaire – réseau d'épidémiosurveillance

Les auxiliaires vétérinaires : conditions de réussite, perspective dans les réseaux d'épidémiosurveillance

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
I. POURQUOI DES AUXILIAIRES VETERINAIRES ?	6
A. <i>Qu'est-ce qu'un auxiliaire vétérinaire ?</i>	6
1. Historique et dénominations.....	6
2. Définitions	8
B. <i>Contextes de la mise en place des agents communautaires de santé animale</i>	9
1. Contexte de crise	9
2. Contexte environnemental.....	10
C. <i>Objectifs consécutifs à leur mise en place</i>	11
D. <i>Les approches alternatives ou complémentaires</i>	11
II. SELECTION, FORMATION DES AUXILIAIRES : ECHECS ET FACTEURS DE REUSSITE.....	12
A. <i>Profil et fonctions</i>	12
1. Les recommandations de Bujumbura (1984) et de Bangui (1988)	12
2. Des fonctions supplémentaires	13
B. <i>Recommandations pour la sélection</i>	13
1. A l'échelle du projet	13
2. A l'échelle de l'individu.....	14
C. <i>Formation</i>	15
1. Contenu de la formation.....	15
2. Une méthodologie d'élaboration de la formation.....	15
3. Les lacunes de la formation qui sont des facteur d'échecs.....	18
4. Modalités de la formation	18
5. Encadrement de la formation	18
III. LA QUESTION DE LA PERENNITE DES AUXILIAIRES	19
A. <i>Vers une reconnaissance légale</i>	19
1. Les rapports ONG/ gouvernement autour de la question des auxiliaires vétérinaires	19
2. Prise en compte du statut d'auxiliaire par les états	19
3. Prise en compte du statut d'auxiliaire par l'OIE	20
B. <i>Viabilité technique et économique</i>	20
1. Fiabilité des auxiliaires vétérinaires	20
2. Viabilité économique	21
3. L'approche anglo-saxonne	22
C. <i>Structuration des auxiliaires</i>	22
1. Les objectifs visés	22
2. Les problèmes rencontrés.....	23
IV. LES RESEAUX D'EPIDEMIOSURVEILLANCE ET LES AUXILIAIRES VETERINAIRES.....	24
A. <i>Définition et nécessité d'un réseau d'épidémiosurveillance</i>	24

1. Caractéristiques d'un réseau d'épidémiosurveillance, les acteurs principaux de ce réseau.....	24
2. Les préoccupations de santé animale dans le contexte actuel.....	24
3. La maîtrise du statut zoosanitaire : un enjeu national et international	25
4. La privatisation progressive des réseaux d'épidémiosurveillance dans les pays en voie de développement.....	25
5. Quelles sont les conditions à l'intégration des auxiliaires dans le réseau ?	25
<i>B. Points critiques : exemple des systèmes de suivi et de surveillance en Afrique.....</i>	<i>26</i>
1. Comment mettre en évidence les points critiques ?	26
2. Le contrôle de ces points critiques	27
<i>C. Place des auxiliaires vétérinaires dans un réseau d'épidémiosurveillance</i>	<i>27</i>
1. Elle dépend de la proximité des vétérinaires privés	27
2. La récolte et la transmission des information sanitaires.....	28
CONCLUSION.....	29
BIBLIOGRAPHIE.....	30

INTRODUCTION

Tout gouvernement doit élaborer des stratégies pour optimiser la santé animale dans son pays. Non seulement ce domaine touche l'ensemble de la population, au travers de la santé publique (zoonoses, maladies liées aux denrées alimentaires d'origine animale), mais aussi les éleveurs pour lesquels santé et production animale sont indissociables.

Le système de santé animale est composé de multiples acteurs. En France, le système repose sur la coopération entre : les services vétérinaires, les vétérinaires libéraux et les éleveurs. Dans les pays en voie de développement, le contexte économique, politique, environnemental, dans différentes mesures, est tel que le système de santé animal est insuffisant. Concrètement, cela se traduit par le fait que des éleveurs n'ont pas accès aux soins pour leurs animaux, et qu'à l'échelle nationale, les maladies animales ne sont pas bien surveillées ni contrôlées.

Les gouvernements des pays concernés, les organisations non gouvernementales de développement, les institutions internationales (FAO, OIE, BM, OMC), en relation plus ou moins étroite, les uns avec les autres, ont cherché des solutions pour pallier aux déficiences du système. Une des solutions proposées, qui a été largement adoptée par de nombreux pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, est celle de mettre en place des auxiliaires vétérinaires. Ceux-ci, constituent donc un acteur supplémentaire dans le système de santé animale. Dès leurs premières apparitions (début du 20^{ème} siècle), on leur a assigné la place d'intermédiaire supplémentaire entre le dernier vétérinaire public ou privé, présent localement, et l'éleveur.

L'initiative de mettre en place ces auxiliaires, n'est pas neutre. En tout premier lieu, il me semble important de revenir sur les raisons qui ont motivé leur mise en place. Quels contextes, passés et présent, ont justifié la mise en place de ces acteurs ?

A travers les multiples expériences de formation des auxiliaires, et grâce aux analyses rétrospectives, au suivi des projets, des facteurs d'échec ont pu être mis en évidence. Quelles sont donc les recommandations relatives à la sélection et la formation ? Enfin, pour que la place des auxiliaires soit bien définie, actuellement, mais aussi à l'avenir, il me semble important de se questionner sur leur pérennité. Quelle est leur pérennité de fait et de droit ? Quelle est, ou sera leur place dans ce qui semble être un enjeu majeur pour la santé animale : les réseaux d'épidémiologie ?

Les auxiliaires vétérinaires : conditions de réussite, perspective dans les réseaux d'épidémiosurveillance

I. Pourquoi des auxiliaires vétérinaires ?

A. *Qu'est-ce qu'un auxiliaire vétérinaire ?*

1. Historique et dénominations

a. Des auxiliaires avant l'indépendance

On rattache souvent le terme d'auxiliaire vétérinaire ou auxiliaire d'élevage aux projets de développement, menés par des organisations non gouvernementales (ONG) spécialisées dans la santé et/ la production animale. En fait, l'existence de ces auxiliaires, est antérieure à celle des projets des ONG. Dans certains cas, ce sont les services vétérinaires mis en place dans les pays colonisés qui sont à l'origine de leur existence. En effet, les services officiels, dans ces pays, ont eut pour objectif premier, le contrôle des épizooties, délaissant aux éleveurs la charge des soins individuels aux animaux. Or, pour cerner les maladies animales à surveiller et à contrôler dans une région, les services vétérinaires ont fait appel aux connaissances empiriques des éleveurs concernant la santé animale. A cette fin, ils se sont rapidement servis de traducteurs, issus des communautés des éleveurs pour faciliter la communication et la mise en place d'actions. Ces traducteurs ou auxiliaires des services vétérinaires ont porté plusieurs noms suivant le pays et l'époque :

En Tanzanie, dès 1915, on parle de « gardes vétérinaires indigènes » (Native veterinary guards). Alors que dans les pays anglophones, ils sont appelés éclaireurs vétérinaires (veterinary scouts). Ils sont connus sous le nom de vaccinateurs en Afrique de l'Est et de l'Ouest, goumiers en république Centrafricaine et au sud du Tchad.

Le terme d'auxiliaire d'élevage désignait, avant même l'indépendance, les agents, sans entraînement particulier, recrutés de façon permanente par les services d'élevage. Ils étaient sous la responsabilité d'assistants ou infirmiers vétérinaires, exécutaient à leur place des tâches comme la vaccination des animaux. Ils

exerçaient dans les régions reculées, au sein de leur communauté, avec l'avantage évident de parler la langue des éleveurs de leur communauté. Ces agents d'élevage, ont continué à exercer, même après l'accession à l'indépendance, et ont parfois obtenu des postes de vétérinaires à part entière dans certains pays comme le Tchad, la Mauritanie, le Mali, etc. (BLANC P., *et al.*, 2003)

b. La redécouverte du concept d'auxiliaire dans les projets de développement

Ce n'est que vers 1980, que le concept d'auxiliaire vétérinaire est vulgarisé dans et par les instances qui se préoccupent de développement. (BLANC P., *et al.*, 2003)

En 1984, un premier séminaire international, organisé en Afrique subsaharienne, à Bujumbura (Burundi), insiste sur la nécessité d'améliorer les services aux éleveurs, et à cette fin promeut l'émergence d'une « structure de santé animale de base ». Le séminaire de Blantyre (Malawi), en 1985, concerne les pays africains anglophones. Y sont exposées quatre approches alternatives, proposées par la coopération allemande (GTZ), l'agence de coopération du Royaume Uni (ODA), l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Banque Mondiale (BM), pour améliorer les services en santé animale.

Le séminaire de Bangui en 1988, sur la base des conclusions des séminaires précédents, se concentre sur la mise en place des auxiliaires vétérinaires. Les recommandations qui sont divulguées à la suite du séminaire, sont concrètes. Elles concernent la sélection, la formation, la structuration des agents communautaires de santé animale, pour que ceux-ci correspondent à un profil souhaité et défini au cours du séminaire.

Des séminaires sont aussi tenus dans des pays d'Asie. Celui de Khon Kaen (Thaïlande) en 1989, analyse qualitativement et quantitativement les manques au niveau des communautés d'éleveurs en terme de services vétérinaires. Il pointe les changements considérés comme indispensable à l'amélioration du système de santé. La décentralisation et la privatisation apparaissent au premier plan des recommandations (LEIDI K., *et al.*, 2004).

c. Autres exemples de dénominations

Les différents projets qui ont conduit à mettre en place ces acteurs, ont employé des dénominations nombreuses :

- auxiliaires vétérinaires, auxiliaires vétérinaires villageois, auxiliaires villageois d'élevage (pays africains francophones)
- travailleur de santé animale basé dans la communauté animale (community-based health worker- CBAHW),
- paravétérinaires (paravets),
- travailleurs vétérinaires de base (basic veterinary workers),
- vétérinaires villageois (village vets),
- éleveurs auxiliaires (herders- auxiliaries),
- agents vétérinaires communautaires (community veterinary agents),
- animateurs d'élevage (livestock animators),
- travailleurs communautaires d'élevage (community livestock workers),

- délégués techniques (Madagascar),
- agents vétérinaires (Haïti),
- village veterinary workers (Laos),
- veterinary animal health workers (Nepal),
- promoteurs : promotor pecuario (pays hispanophones) ou promodor pecuaria (pays lusophones) (BLANC P., *et al.*, 2003).

La diversité de ces dénominations tient plus à la diversité des institutions, organisations, qui se sont intéressés à la mise en place de ces acteurs, qu'aux attentes qu'ils suscitent (BLANC P., *et al.*, 2003 ; LEIDI K., *et al.*, 2004).

2. Définitions

a. Santé animale de base

La notion de santé animale de base apparaît vers 1980 ; elle sert de base pour la discussion et l'engagement d'actions dans le domaine de la santé animale.

Ce concept prend son origine dans le constat que certaines régions d'élevage, enclavées, pauvres, ainsi qu'au sein des troupeaux transhumants, aucun soin vétérinaire classique ni aucun contrôle sur les animaux n'existe. En partant du principe qu'il faut assurer un minimum de services dans le domaine de la santé animale, on peut définir sous le terme de « santé animale de base » ce minimum. La santé animale de base doit remplir deux objectifs essentiels : à l'échelle nationale, la surveillance et le contrôle des épizooties, et localement, la possibilité d'accéder à des médicaments et à des soins de base pour les animaux. On entend par soins de base, des soins qui ne demandent, ni un équipement sophistiqué, ni des gestes trop techniques. On peut citer comme exemple : l'écornage, la castration, l'administration d'antibiotiques, ou autres médicaments non dangereux (BLANC P., *et al.*, 2003).

b. Médecine traditionnelle

C'est l'ensemble des connaissances théoriques et pratiques, concernant la santé animale, qui ne sont pas issues des découvertes scientifiques. Ces savoirs sont possédés par certains membres de la communauté, auxquels on demande conseil ; ils se transmettent de génération en génération, par tradition orale et observation. Ils se basent principalement sur l'utilisation de plantes et autres éléments naturels, de manipulations adaptées pour traiter des blessures, des symptômes, des maladies. Cette approche, « non scientifique » s'appuie sur l'expérience, l'observation, la transmission orale des connaissances, les emprunts d'autres remèdes au cours de voyages.

La reconnaissance de ces savoirs, c'est à dire de la médecine ethnovétérinaire, est récente. Cela ne fait que depuis quelques dizaines d'années que les académies vétérinaires et les services vétérinaires s'intéressent à ces « guérisseurs locaux ». Elle prend de plus en plus d'importance dans les projets de recherche et de développement, car, elle constitue un savoir, souvent spécifique d'une région, d'une communauté, mais qui pourrait être exploité ailleurs. Cela est très vrai dans le domaine de l'investigation pharmaceutique qui est toujours à la recherche de nouvelles molécules actives, ou de nouveaux

mécanismes pharmacologiques. De plus, ces savoirs sont menacés par la médecine « moderne », qui tend à la supplanter, et ce en partie par ces mêmes projets de développement. Enfin, le regain d'intérêt pour la médecine traditionnelle est lié avec celui de l'approche participative. Cette dernière, comme on va le voir par la suite, tente, entre autre, de faire valoir et d'utiliser les connaissances existantes dans les communautés (BLANC P., *et al.*, 2003 ; MATHIAS E., *et al.*, 2004).

c. Approche participative

C'est le concept selon lequel, l'implication directe des communautés est indispensable pour recueillir des informations et mettre en place des actions durables pour le développement. Il s'agit principalement de les interroger sur leurs problèmes (et non de les déduire d'après un regard extérieur, accompagnées d'analyses diverses), et de les impliquer dans la recherche, puis de mettre en œuvre des solutions. L'approche participative découle d'une philosophie du développement : celle d'être à l'écoute des communautés, et se décline en méthodes, actions.

L'histoire de ce concept est liée à celle des politiques de développement. Celles-ci sont nées après la deuxième guerre mondiale. Le constat était le suivant : le manque en technologies et en ressources bloque le développement. Les projets de développement se sont alors concentrés sur la transposition d'innovations technologiques dans les pays en difficultés. Or, à partir des années 90, les analyses rétrospectives sur ces projets mettent en évidence, qu'ils ont plus de chance d'être durables lorsque la communauté est impliquée à toutes les étapes du projet. Une des façons d'impliquer des gens issus de la communauté dans l'amélioration de la santé animale, là où aucun vétérinaire, qu'il soit privé ou public, n'est présent, est celle de former des auxiliaires vétérinaires. (BLANC P., *et al.*, 2003)

B. Contextes de la mise en place des agents communautaires de santé animale

1. Contexte de crise

a. Crise économique globale

Dans les années 70, le contexte de crise économique mondiale, se fait d'autant plus sentir dans certaines régions du monde, que se surajoutent des crises alimentaires, sanitaires ou politiques graves. Les services vétérinaires s'en trouvent affaiblis, et se montrent incapables de surmonter leurs insuffisances.

On constate par exemple, dans les pays sahéliens, qu'entre 1965 et 1976, la part du budget de l'Etat réservée à l'élevage passe de 2 % à moins de 1 % du budget total. Parallèlement, la part de ce budget qui revient au fonctionnement (équipement, logistique, etc.) passe de 45 % à 20 %, tandis que celui alloué aux salaires du personnel a augmenté considérablement : de 55 % à 80 %.

Il faut souligner que l'élevage est souvent l'unique source de revenu pour une grande majorité des habitants de ces régions (BLANC P., *et al.*, 2003).

b. Contexte de crise alimentaire

Au Sahel, les années 70 sont également marquées par de grandes sécheresses. Ainsi, suite à la sécheresse de 1979-1980, dans des régions pastorales du Kenya, des ONG, et en particulier le Groupe pour le développement des Technologies Intermédiaires (ITDG), ont initié la formation d'auxiliaires, appelés « vétérinaires aux pieds nus », en utilisant des techniques participatives (BLANC P., *et al.*, 2003).

c. Contexte de conflits

Le Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), décide dès 1980, de former et mettre en place des auxiliaires vétérinaires pour que soit délivré un service minimum et des médicaments vétérinaires aux populations pastorales touchées par la guerre. De même, la mise en œuvre de projets utilisant des agents communautaires de santé animale a été motivée par des nécessités de reconstruction dans des zones dévastées par les conflits internes au Soudan, au Guatemala, au Mozambique, au Rwanda ou au Laos (BLANC P., *et al.*, 2003).

d. Contexte de crise sanitaire

En Afrique de l'Ouest et centrale, dès 1970 et jusqu'en 1983-1984, la recrudescence de la peste bovine, ainsi que la persistance de cette maladie en Afrique de l'Est, mobilise l'attention. Le programme PARC, Pan African Rinderpest Campaign, avait pour objectif l'éradication de la peste bovine, et pour ce faire, intègre des auxiliaires vétérinaires. Ils avaient pour mission d'agir dans les zones enclavées, où les services officiels ne parvenaient pas (BLANC P., *et al.*, 2003).

e. Remise en cause profonde des services vétérinaires

Dans le passé, il existait des tensions entre éleveurs et services vétérinaires, les premiers reprochant aux seconds de ne pas répondre à leurs préoccupations. En effet les éleveurs se sentent plus concernés par les problèmes endémiques de parasitisme, de carences alimentaires, que par l'apparition d'éventuels foyers d'épizooties. Les Services vétérinaires ont alors été confrontés à une pression publique et politique croissante pour qu'ils s'adaptent. Ceci a conduit à des solutions proposées par les économistes pour remédier à la crise générale, au travers donc, d'une redistribution des biens (services compris) publics et privés et le lancement de programmes d'ajustements structurels (LEIDI K., *et al.*, 2004.).

2. Contexte environnemental

Les projets de mise en place des auxiliaires vétérinaires se sont regroupés dans les zones arides et semi-arides (Niger, Mali, Sénégal, Tchad), en zone tropicale humide (Guinée, République Centrafricaine, Caraïbes), en zone de plaine ou d'altitude (certaines régions d'Asie et d'Amérique latine).

Dans les zones arides, où de plus les variations saisonnières sont fortes, les

éleveurs sont obligés de se déplacer avec leurs troupeaux pour exploiter les ressources fourragères disponibles. Cette grande mobilité est une contrainte, ajoutée au manque en infrastructure dans ces zones, à l'établissement de vétérinaires privés.

Face à une telle situation, un constat s'impose : il faut assurer un service de base en santé animale. L'idée, valable pour tous les actuels pays en voie de développement, est que pour aider les éleveurs, il faut améliorer l'état sanitaire de leurs troupeaux, et que la surveillance et le contrôle des épizooties doivent être assurés, même dans les endroits les plus reculés, où les services vétérinaires ne sont pas présents (BLANC P., *et al.*, 2003).

C. Objectifs consécutifs à leur mise en place

Malgré des contextes variés, la solution choisie de mettre en place des auxiliaires vétérinaires vise toujours le même but. C'est celui de rendre les services et médicaments vétérinaires accessibles. Dans certains cas, les projets affichant un tel objectif, ont en fait comme motivation celui de mettre en place des systèmes d'investigation épidémiologiques dans des zones dites « à risques ». C'est le cas au sud du Soudan, dans les zones frontalières de la Somalie et du Soudan en Ethiopie et dans la Province du Karamoja en Ouganda (BLANC P., *et al.*, 2003). L'objectif politique de certains projets, est celui de faire reconnaître les communautés, représentées par les auxiliaires formés, aux services techniques nationaux. Et, à un échelon inférieur, ils peuvent contribuer à améliorer les relations entre partenaires, et ce car ce sont des interlocuteurs privilégiés (et différents du chef de la communauté).

D. Les approches alternatives ou complémentaires

Si l'on se réfère aux différents projets de mise en place de système de santé animale de base, on se rend compte qu'il existe en fait plusieurs approches différentes et qui peuvent être complémentaires :

- la formation d'**Auxiliaires**,
- la formation de **Pharmaciens** de groupements : éleveurs formés pour pouvoir gérer l'approvisionnement en produits vétérinaires, donner des conseils aux éleveurs, notamment la posologie (Burundi, Madagascar).
- la formation de masse des **Éleveurs** : de niveau national, en République Centrafricaine et en Guinée, de niveau régional au Tchad.

3 pays mettent en œuvre une approche mixte :

- en Guinée, coexistence officielle au niveau national, d'Auxiliaires (3 200) et formation de masse des éleveurs (34 500 éleveurs) depuis 1986,
- à Madagascar, formation d'Auxiliaires et de Délégués Techniques (sortes de pharmaciens de groupements),
- au Tchad Oriental, dans le cadre du projet ASETO, la formation de masse des éleveurs a été privilégiée afin de leur transmettre des connaissances en santé animale qui leur confère une capacité critique vis à vis du travail des auxiliaires

formés par ailleurs (BLANC P., *et al.*, 2003).

Les différents acteurs de la coopération française, britannique, allemande, les diverses ONG, les instances internationales telles que la FAO, Banque Mondiale, et les gouvernements des PVD concernés, se sont investis dans des projets indépendamment les uns des autres, du moins au début. La capitalisation d'expérience de terrain dans ce domaine a pu se diffuser au cours des différents séminaires internationaux, et a abouti à des recommandations pour la sélection et la formation des auxiliaires.

II. Sélection, formation des auxiliaires : échecs et facteurs de réussite

A. Profil et fonctions

1. Les recommandations de Bujumbura (1984) et de Bangui (1988)

Suite aux séminaires, les recommandations sont les suivantes :

- la légalisation des auxiliaires doit être recherchée en fixant le profil, les tâches précises ; le niveau et les méthodes de formation de l'auxiliaire, sa relation avec les services publics, les moyens qui sont à sa disposition et leurs modes de gestion ;
- l'auxiliaire vétérinaire doit être issu de la communauté dans laquelle il va exercer, et doit être reconnu par celle-ci ;
- des procédures organisées pour leur sélection doivent être développées
- la formation doit être agréée, la rémunération pour les services doit être reconnue ;
- le gouvernement doit garantir un cadre légal et économique favorable à l'exercice d'activités libérales ;
- la liste des médicaments que peut délivrer l'agent communautaire de santé animale doit être déterminée ;
- les auxiliaires vétérinaires doivent avoir accès à des médicaments, dont le prix est raisonnable et la qualité garantie ;
- les fonds de roulement des associations de producteurs doivent servir pour acheter et vendre des intrants. Les bénéfices ainsi générés pourraient servir à payer la formation et les salaires des auxiliaires vétérinaires.

Ce dernier a pour principales fonctions :

- les premiers soins individuels (diagnostic et traitement des endoparasitoses et ectoparasitoses, vaccination contre les maladies locales contagieuses),
- la vente de médicaments et autres intrants,
- l'administration de produits vétérinaires non dangereux,
- les activités zoonotiques et la gestion de stocks de produits,
- participation, sous la stricte supervision du service public concerné, aux campagnes de vaccination nationales.

Il exerce une activité libérale, et doit être rémunéré pour celle-ci. Les éleveurs

doivent être concernés par cette rémunération (CTA, 1984, LEIDI K., *et al.*, 2004).

2. Des fonctions supplémentaires

Les prestataires de service suivent d'une part les recommandations de Bangui, et élaborent, d'autre part, à partir de leur expérience de terrain, le profil et les fonctions attendus. D'après E. Sellier, l'agent communautaire de santé a pour fonctions d'organiser, mettre en œuvre et coordonner les actions préventives, curatives et éducatives en santé animale au niveau de sa communauté. Il s'agit déjà d'un champ d'activité très large. Or en plus de cela, les auxiliaires participent aux transferts d'innovations techniques. Ainsi, l'auteur rapporte leur rôle dans le développement de techniques comme le traitement de la paille à l'urée (SELLIER E., 1992).

B. Recommandations pour la sélection

1. A l'échelle du projet

a. Élection des auxiliaires vétérinaires

Il est préférable que les auxiliaires vétérinaires soient élus par les membres de la communauté, dont ils sont issus, dans laquelle ils vont exercer. Le processus de vote est à négocier avec les membres de la communauté. A Madagascar, dans le projet sécurité alimentaire à Vohipeno de VSF-CICDA, qui a débuté en 2004, des réunions d'informations ont été organisées dans les fonkontany (quartiers des communes), au cours desquelles des candidats ont été présentés. Il s'agissait en général de gens proches du maire, que celui-ci voulait « placer ». Des élections ont été organisées afin de permettre aux éleveurs de s'exprimer et à toute personne motivée de pouvoir se présenter. Les auxiliaires finalement élus semblent bien acceptés et reconnus par les éleveurs (ce ne sont pas forcément les candidats présentés par le maire). Dans la phase de sélection, l'équipe du projet a recherché l'implication des vétérinaires privés et publics de la région, puisqu'à terme ce sont eux qui devront encadrer les auxiliaires. Malheureusement ils se sont révélés peu fiables ou peu intéressés par cette collaboration (PATRICOT S., 2005).

b. Répartition géographique des auxiliaires vétérinaires

Il arrive que les auxiliaires vétérinaires se plaignent des distances de déplacement qu'ils doivent effectuer, et donc, de ne pouvoir répondre en temps voulu aux éleveurs. Il s'agit de faire attention lors de la sélection à la répartition géographique future des agents communautaires de santé animale formés. Il semble donc judicieux de délimiter des régions géographiques, correspondant à un nombre d'animaux suffisant pour que l'auxiliaire vétérinaire ait une activité viable, et qui correspondent également au territoire d'une même communauté. Le nombre d'animaux par auxiliaire est un facteur de réussite important : il a été

estimé qu'en dessous de 200 USA par auxiliaire, l'Unité de Santé Animale étant un indice synthétique qui attribue une valeur à chaque espèce animale (bovin adulte = 0,8 USA ; porc = 0,33 ; etc.), l'activité ne pouvait être maintenue (BLANC P., *et al.*, 2003).

c. Ratio homme/femme sélectionné

La question est posée de savoir s'il serait avantageux d'avoir une répartition plus homogène homme- femme. En effet ils ont les mêmes capacités de faire du bon travail, la différence réside peut-être dans le fait qu'une femme se fait plus facilement la porte parole des femmes. Or les femmes peuvent tenir des rôles non négligeables dans l'élevage : dans de nombreuses communautés, elles s'occupent de la collecte de lait. Alors qu'un homme se fera le porte parole des éleveurs masculins (NORI M., *et al.*, s.d.).

2. A l'échelle de l'individu

a. L'âge

L'âge de l'auxiliaire est un facteur important, dont il faut tenir compte. L'expérience a montré que les jeunes sont plus fragiles car moins bien intégrés socialement, mais sont plus innovateurs, et sont de meilleurs gestionnaires. Lors de la sélection des jeunes, il faut s'appuyer sur le sérieux de la candidature, ou motivation, mais aussi sur la solidité des liens avec sa famille, sa communauté d'origine. On privilégie donc plus volontiers les personnes d'une trentaine d'année (VILLON H., 2002).

b. Les qualités recherchées

Les critères généralement émis par le gouvernement sont :

- alphabétisation,
- niveau de formation,
- appartenance ethnique.

L'expérience de terrain a montré que les membres de la communauté recherchent en priorité chez les agents communautaires de santé animale les qualités suivantes :

- la fiabilité,
- la responsabilité.

Ceci permet de souligner la pertinence d'intégrer la communauté dans la sélection des agents communautaires de santé animale, puisqu'ils sont les plus à même d'évaluer ces qualités (CHENEAU Y., *et al.*, 2004).

On peut remarquer que dans certains projets, comme le projet à Madagascar par VSF-CICDA, on met l'accent sur le fait que les candidats ne doivent pas être motivés par l'argent, d'ailleurs il faut bien insister lors des réunions d'informations, que les auxiliaires ne sont pas rémunérés pendant la formation. Une autre caractéristique soulignée dans ce contexte, est la nécessité d'avoir des candidats neutres politiquement (PATRICOT S., 2005).

En outre, on retrouve dans différents projets, les critères suivants : le candidat est motivé et se présente volontairement.

c. Pratique de l'élevage

Il est généralement admis qu'un auxiliaire doit avoir des connaissances zootechniques solides, et il est recommandé qu'il soit lui-même éleveur. Tous les auxiliaires sélectionnés à Madagascar, sur le projet de Vohipeno par VSF-CICDA, sont des éleveurs. (PATRICOT S., 2005).

Ceci se justifie pour plusieurs raisons : d'une part cela constitue un revenu supplémentaire, souvent indispensable, mais cela constitue aussi une garantie de stabilité de l'agent communautaire de santé animale sur sa commune.

d. Intégration des guérisseurs

Les guérisseurs ont tout d'abord été sollicités dans les projets en tant que personnes ressources. Dans le projet PARC (Pan African Rinderpest Campaign), campagne de vaccination communautaire participative, ces guérisseurs ont été interrogés sur leurs connaissances en médecine ethnovétérinaire, et par leur intermédiaire, sont rentrés en contact avec le reste de la communauté et les auxiliaires. De plus, il est de plus en plus souvent admis, qu'une étude préalable sur l'accès dont dispose une communauté à des services de médecine ethnovétérinaire et / conventionnelle, est un facteur de succès à la mise en place d'auxiliaires dans une région. L'emploi des terminologies et des modes de raisonnement qui existent localement est très pertinent pour améliorer la formation des auxiliaires ainsi que la qualité des enquêtes épidémiologiques.

D'où la tendance de certains projets qui recommandent que des guérisseurs soient sélectionnés et reçoivent la formation pour faire partie du réseau des auxiliaires vétérinaires. En fait peu de projets les ont intégré volontairement, et dans beaucoup de cas, ils ont été complètement ignorés (MATHIAS E., *et al.*, 2004).

C. Formation

1. Contenu de la formation

Le programme de la formation est axé sur les problèmes de santé animale rencontrés dans la région. La détermination des principales maladies animales qui sévissent dans la région, ainsi que l'évaluation de leur importance se fait préférentiellement après enquête auprès des éleveurs (méthode participative). La FAO recommande des méthodes pour effectuer des enquêtes participatives (« Participatory appraisals ») (MARINER J. C., PASKIN R., 2000).

2. Une méthodologie d'élaboration de la formation

Un projet de formation d'auxiliaires vétérinaires dans plusieurs régions du Tchad a vu le jour en 1989. Les services du ministère de l'élevage ont rencontré des difficultés dans la première phase du projet. Dès 1992, les services du ministère de l'élevage, soutenus par la coopération française se chargent d'améliorer le programme de formation.

De cette expérience, l'auteur expose une méthodologie, qui selon lui, est à connaître pour élaborer un programme de formation, et ce, quel que soit le contexte.

a. Établir un référentiel de compétences

Selon l'auteur, on doit se poser la question : « qu'est ce que les auxiliaires doivent être capables de faire à l'issue de la formation ? » de manière à pouvoir identifier les fonctions, et donc des compétences qui en découlent.

Un document formalise le référentiel de compétence ainsi obtenu.

Chaque compétence est analysée pour identifier les objectifs pédagogiques. Ceux-ci sont exprimés grâce à des verbes d'action à l'infinitif et se rapportent à une situation de travail sur le terrain.

Dans cette étape, on tient compte des particularités régionales, socioculturelles, etc.

Ci-dessous, un exemple pris pour l'une des fonctions de l'agent communautaire de santé animale, formé au Tchad :

La fonction d'alerte en cas d'apparition de maladies contagieuses dans le groupement :

Compétences	Objectifs pédagogiques
Reconnaître les signes permettant de suspecter les principales maladies contagieuses	A l'issue de sa formation, l'auxiliaire doit être capable de : - citer sans se tromper les signes cliniques devant amener à une suspicion de peste bovine, charbon bactérien, charbon symptomatique, pasteurellose, fièvre aphteuse.
Mettre en œuvre les mesures appropriées en cas d'apparition d'épidémie	A l'issue de sa formation, l'auxiliaire doit être capable de : - décrire la prophylaxie médicale et la prophylaxie sanitaire - expliquer le rôle d'alerte de l'auxiliaire - décrire les mesures immédiates à prendre en cas d'épidémie (alerter les services vétérinaires, isoler les malades, brûler les cadavres, faciliter l'intervention des services vétérinaires).

L'auteur estime qu'une formation centrée sur le contenu (plutôt que les compétences) ne sera pas opérationnelle, et mal ciblée.

b. Utilisation de techniques pédagogiques adaptées

* Acquisition des « domaines de savoir » :

L'auteur envisage trois domaines de savoirs, pour chacun, il existe une ou

plusieurs techniques à utiliser préférentiellement :

- acquisition de « savoir » (connaissances) : exposés, débats, travaux de groupe, études de cas, exercices,
- acquisition de « savoir faire » : travaux pratiques,
- acquisition de « savoir être » : jeux de rôles, mises en situation.

Il faut bien prendre en compte le fait que l'acquisition d'une compétence correspond en fait à une combinaison de savoir et/ savoir faire et/ savoir être.

* Méthodes participatives

L'utilisation de méthodes participatives est préférable à l'utilisation de cours magistraux. Elles permettent :

- de valoriser les expériences des participants, tout en étant très adaptées à un public d'adultes,
- de créer une dynamique de groupe, ce qui fait gagner en motivation !

Le problème rencontré est que les formateurs ne sont pas encore bien sensibilisés aux méthodes participatives et ont des niveaux techniques en santé et production animales, très hétérogènes.

Il faut alors prévoir une session de formation des formateurs, ayant pour objectifs :

- l'harmonisation des connaissances,
- le développement des compétences d'animation et de maîtrise des techniques participatives.

c. Utilisation d'un fascicule didactique

Il est très important de soigner son élaboration (fond et forme) car il dessert plusieurs fonctions :

- le support de la formation,
- un aide-mémoire à utiliser sur le terrain par les agents communautaires de santé animale,
- un support de vulgarisation pour les actions de sensibilisation menées par les agents communautaires de santé animale.

En fonction du public, la forme que prend le fascicule pourra être différente, ainsi, pour un public peu alphabétisé, l'auteur préconise qu'il soit constitué de dessins (élaborés par un dessinateur local, qui connaît donc les références de la population ciblée) accompagnés de courtes légendes. Un fascicule doit tenir compte des spécificités régionales. Il est préférable de tester les dessins au préalable sur le public auquel il est destiné pour s'assurer qu'il n'y aura pas d'erreurs d'interprétation.

Dans tous les cas, il doit être utilisé à plusieurs reprises au cours de la formation pour que les auxiliaires vétérinaires prennent l'habitude de s'y référer une fois sur le terrain.

Au Tchad l'élaboration d'un guide du formateur (pour aider le formateur à former) s'est fait parallèlement à celui du fascicule. Il décrit les objectifs pédagogiques de chaque séquence de formation, les étapes de son animation et souligne les messages indispensables à transmettre pour chaque thème abordé.

Ceci contribue à l'harmonisation sur le fond et la forme des formations

d'auxiliaires vétérinaires (THONNAT J., 2002).

3. Les lacunes de la formation qui sont des facteur d'échecs

Les études qui ont porté sur les agents communautaires de santé animale, après leur formation, ont mis en évidence le fait qu'une cause d'échec pouvait être une mauvaise gestion de l'activité. Il semble indispensable de donner aux élèves des notions de gestion globale relative à l'installation : c'est-à-dire illustrer les termes de marges sur la vente de médicaments, chiffre d'affaire, bénéfice...). Des cours de gestion comptable doivent être aussi dispensés. Ils proposeraient, par exemple, l'élaboration d'un livre de recettes-dépenses, de fiches de stock, les calculs du capital de travail, du fond de roulement. Ce dernier point, les calculs de fonds de roulement, besoins en fonds de roulement sont d'autant plus importants que beaucoup d'agents communautaires de santé animale font crédit aux éleveurs. Or, pour la bonne santé de l'entreprise, ce crédit ne devrait pas être supérieur à 10-15 % de la valeur du fond de roulement. Il est donc utile de faire passer le message : trop de crédit conduit à la faillite (VILLON H., 2002).

4. Modalités de la formation

On recommande, dans la mesure du possible, une formation de courte durée avec des stages pratiques courts et fréquents. Ainsi, un stage de formation de 2 à 4 semaines suivi d'autres stages de recyclage et / perfectionnement, est plus efficace qu'une formation continue sur 2 à 3 ans. En effet, dans le premier cas, l'auxiliaire vétérinaire n'est pas obligé de quitter sa communauté pour une longue période de formation : il peut conserver des liens étroits avec ses futures clients. Il faut souligner aussi que les frais de déplacement, de logement pour pouvoir faire la formation sont des facteurs de démotivation. Il faut donc réfléchir à la prise en charge de ces frais.

Le calendrier de la formation pourrait être établi de façon participative pour que les stagiaires, qui sont souvent éleveurs ou qui mènent une autre activité par ailleurs, ne soient pas pénalisés.

5. Encadrement de la formation

L'intervention de prestataires externes dans la formation se justifie, selon ces agents, par la demande des éleveurs dans ce sens, particulièrement en ce qui concerne la connaissance de médicaments « nouveaux » et l'acquisition de certains gestes techniques.

D'autre part, l'intervention d'un appui externe peut se justifier par d'autres raisons telles que :

- le manque de technique pédagogique des agents du service public,
- le manque de moyens logistiques, techniques et financiers, qui est un grand facteur de démotivation
- La mauvaise relation éleveurs-services techniques, comme ce fut le cas au Mali avec le service des eaux et forêts qui menait des actions répressives.

A Tombouctou, la formation d'auxiliaires vétérinaires débute en 1989. Les enseignants sont issus en majorité des services de l'élevage, les autres proviennent soit de VSF, soit d'autres services techniques. Le projet fait appel à un interprète avec des qualités de vulgarisateur, animateur de débat.

De plus, la présence de personnes morales, dans certains contextes, semble indispensable à la réussite du projet. Ces personnes qui peuvent être un représentant du projet, un vétérinaire local, un éleveur respecté, un notable de la communauté, garantissent le sérieux de la formation (SELLIER E., 1992).

Une étude rétrospective montre que 80 à 90 % des auxiliaires formés par AVSF sur un projet de santé animale au Cambodge, poursuivent leur activité, deux ans après leur formation. Il semblerait donc qu'il existe une pérennité de ces agents (INTARTAGLIA D., 1999).

Alors que de nombreux projets se lancent dans la formation des auxiliaires, une réflexion importante sur le statut de ces nouveaux acteurs doit être menée. Doit-on considérer, comme certains auteurs que leur statut est temporaire et que leur place est à définir ? (DOMENECH J, *et al.*, 2004).

III. La question de la pérennité des auxiliaires

A. Vers une reconnaissance légale

1. Les rapports ONG/ gouvernement autour de la question des auxiliaires vétérinaires

Lors des premiers essais de mise en place des agents communautaires de santé animale par des ONG, la nécessaire relation au gouvernement, a été une étape importante. D'une part, les ONG, trouvent un moyen de se lier au gouvernement, et d'influer sur sa politique, de l'autre, le gouvernement va tirer profit de l'expérience des ONG. En réalité, la majorité des projets ONGS incluent le personnel vétérinaire officiel, mais bien souvent, les services vétérinaires officiels n'enregistrent pas l'activité des ONG. Il existe peu de communications entre le gouvernement, qui négocie avec les ONG, les bailleurs et les services vétérinaires. Parfois même, les services vétérinaires ne sont pas consultés.

En Ethiopie et au Kenya, le gouvernement et les ONG discutent de l'élaboration d'un Mémoire, basé sur les directives nationales ; entre le département des services vétérinaires et toute agence qui voudrait soutenir le système d'auxiliaires vétérinaires (CHENEAU Y, *et al.*, 2004).

2. Prise en compte du statut d'auxiliaire par les états

Les résultats d'une enquête menée auprès des « Chief Veterinary Offices » en Afrique, en 1995 a montré le peu d'aide pour l'investissement dans la mise en

place des auxiliaires vétérinaires par les Services vétérinaires. Dans l'enquête, les justifications données sont : la peur d'augmenter les résistances médicamenteuses, et la concurrence avec les vétérinaires privés. Or on assiste à un changement d'opinion vis-à-vis de ces auxiliaires vétérinaires : la législation des pays changent en conséquence. Au niveau international, des grandes organisations, comme l'OIE formulent des recommandations. (CEES DE HAAN, *et al.*, 2001)

3. Prise en compte du statut d'auxiliaire par l'OIE

Certains pays ont élaboré des directives nationales sur la mise en place des agents communautaires de santé animale. Au Kenya et en Éthiopie, elles ont été élaborées après consultation du corps vétérinaire, des services vétérinaires et des ONG, qui ont de l'expérience sur le terrain. Ces directives suggèrent l'application de méthodes participatives de formation et définissent un cursus standard.

Au Népal, il existe un test de compétence pour les futurs agents communautaires de santé animale, ce test est national. Tandis que la formation prévue par l'état est de trente-cinq jours, celle des ONGs sur place est prévue sur deux semaines (CHENEAU Y, *et al.*, 2004).

RECOMMANDATIONS DE L'OIE concernant les para vétérinaires

- Ils sont autorisés à exécuter certains actes vétérinaires, dans un pays, grâce à une autorisation d'exercer délivrés par l'organisme vétérinaire officiel. D'autre part ils sont volontaires et légitimés par leur communauté (importance de l'approche participative dans leur désignation).
- Ces tâches sont déléguées sous la responsabilité et la direction d'un vétérinaire diplômé et autorisé à exercer. Les agents communautaires de santé animale doivent travailler dans le cadre d'un protocole ou contrat établi entre eux, les vétérinaires (privés ou publics) et les éleveurs. Ce protocole doit préciser les modalités de rémunération des agents communautaires de santé animale, leurs responsabilités et le suivi et le contrôle de leurs activités
- Les médicaments qu'ils sont autorisés à utilisés sont limités.
- Les projets qui visent à mettre en place des agents communautaires de santé animale doivent prévoir des stratégies de passation de relais dans leurs plans d'activités : les auxiliaires vétérinaires doivent devenir autonome vis à vis des financements et de l'aide technique extérieures. Ces projets doivent être conformes aux politiques nationales (THONNAT J., 2005).

B. Viabilité technique et économique

1. Fiabilité des auxiliaires vétérinaires

a. Certification des auxiliaires

Pour évaluer le niveau atteint par les agents communautaires de santé animale,

et donner une garantie légale de leur compétence, il semblait logique de leur délivrer un document de l'état certifiant leur aptitude et droit à exercer. En Indonésie, les services d'élevage locaux de district (Local District Livestock Services) leur délivrent un certificat renouvelable annuellement (LEKSMONO C.S., *et al.*, 2003).

b. Compétence à l'issue de la formation

Le principal argument contre les agents communautaires de santé animale est leur supposée incompetence, tenant, à la durée très courte de la formation et au fait que ces agents soient parfois illettrés. Les enjeux pointés sont la résistance médicamenteuse et la sécurité alimentaire.

Face à une critique émise, selon laquelle, les agents communautaires de santé animale favoriseraient le développement de résistances médicamenteuses par le mauvais usage qu'ils font des antibiotiques, des études démontreraient l'inverse. Au Mozambique et au Ghana, les fermiers utilisent communément des antibiotiques achetés au marché noir. Les vendeurs ont souvent une connaissance limitée sur l'utilisation correcte de ces antibiotiques, or ils sont la première source de conseils pour ces clients... Quand les agents communautaires de santé animale sont présents, 70 % des éleveurs les citent comme source préférentielle d'information en santé animale. Or une évaluation de ces auxiliaires montre qu'ils sont capables de donner de bons conseils ! (CHENEAU Y., *et al.*, 2004).

c. Présence d'un élevage de démonstration : facteur de réussite

Dans certains projets, les auxiliaires formés participent à la diffusion d'amélioration des techniques d'élevage. En effet, ces projets comportent un volet zootechnique important et laissent aux soins des élèves un petit nombre d'animaux, sur lesquels ils mettent en œuvre des techniques améliorées d'élevage, d'alimentation, font de la sélection génétique, etc. Cet élevage sert d'exemple au reste de la communauté, et crédibilise (lorsque les résultats sont palpables) l'apport de nouvelles techniques et de conseils par les auxiliaires (NORI M., *et al.*, s.d.).

2. Viabilité économique

Un des arguments qui s'opposait à la mise en place des auxiliaires vétérinaires privés fut celui qui consistait à dire que les gens pauvres ne seraient pas prêts à payer pour des soins vétérinaires. En effet, certaines études rétrospectives ont mis en évidence le fait que des auxiliaires vétérinaires, avaient un problème de recouvrement d'honoraires. L'auteur écrit que la majorité des auxiliaires enquêtés dans le district Centre-Nord de Namibie, et qui n'avaient pas ce problème, avait organisé des réunions d'éleveurs pour expliquer leur statut (VILLON H., 2002).

D'autres études, au contraire, montrent que les éleveurs sont prêts à payer pour des services, des médicaments vétérinaires de qualité. Selon ces auteurs. (CHENEAU Y., *et al.*, 2004), un autre facteur entre en jeu : la capacité de l'éleveur à monnayer ses animaux. D'où l'idée qu'il faut développer en parallèle la privatisation des services vétérinaires et l'accès au marché.

De plus, selon ces mêmes auteurs, les services subventionnés par l'état bénéficient rarement aux pauvres car ils sont happés par les utilisateurs les plus proches, qui sont ceux des zones urbaines et péri-urbaines, soit en définitive, les éleveurs plus riches.

Enfin, le fait est que le propriétaire d'un grand troupeau est moins disposé à payer pour les soins à un seul de ces animaux, par comparaison, la valeur d'un animal, lorsque l'on possède un tout petit cheptel, est bien supérieure. Le petit propriétaire est plus disposé à faire appel à un vétérinaire dans ce cas.

Au final, on se rend compte que les auxiliaires vétérinaires profitent bien plus aux pauvres (CHENEAU Y., *et al.*, 2004).

3. L'approche anglo-saxonne

Dans l'approche anglo-saxonne, l'aspect commercial prédomine. Les éleveurs reçoivent une formation technique (qui leur permet de mieux maîtriser les aspects sanitaires, l'amélioration génétique de leur troupeau) pour dépasser le stade de subsistance, en vue d'atteindre l'objectif principal : atteindre le stade commercial : accès au marché, augmentation de la valeur marchande de ses produits de l'élevage, etc. (VILLON H., 2002).

Cette prise en compte de la nécessité d'un développement économique est reprise dans les projets de développement, qui associent de plus en plus souvent plusieurs volets entre eux, dont l'un est souvent commercial.

C. Structuration des auxiliaires

Dans une expérience décrite en Indonésie, on apprend que les auxiliaires se réunissent mensuellement pour recevoir des formations supplémentaires et échanger leurs expériences. C'est l'occasion également de communiquer des informations depuis les auxiliaires au service d'élevage de district (DLS), et vice versa. Ces mêmes auxiliaires se sont montés en association, pour représenter leurs intérêts, depuis l'année 2000 (LEKSMONO C.S., *et al.*, 2003). Au Cambodge, les agents communautaires de santé animale, dont la formation est agréée par l'Etat, ont aussi créé des associations financées par AVSF, initiateur du projet et les auxiliaires membres eux-mêmes. C'est une structure privée et indépendante en théorie (HAMON E., 2005).

1. Les objectifs visés

Dans les projets de certaines ONG, comme AVSF, la finalité affichée est de rendre le fonctionnement de ce qui a été mis en place par le projet autonome. Pour cet organisme, l'autonomisation des auxiliaires vétérinaires, passe par leur structuration en associations. Ce qui est vu comme une condition à la pérennisation du système de santé basé sur les auxiliaires (INTARTAGLIA D.,

1999).

De plus, ces associations locales, sont avantageuses sur le plan technico-économique, comme pour la gestion d'un magasin vétérinaire, d'une pharmacie, toute diversification des activités, qui répondrait aux attentes des éleveurs. Elles peuvent même devenir le porte-parole des populations locales, notamment en prenant en compte leurs besoins en services d'élevage (INTARTAGLIA D., 1999).

Au Cambodge, une association d'auxiliaires a initié la vente à crédit d'engrais pour la riziculture. Un membre volontaire s'est chargé de la commande de sacs d'engrais et s'est formé pour le conseil à l'utilisation du produit. Les paysans peuvent rembourser l'achat des engrais au moment des récoltes, à la pharmacie de l'association (HAMON E., 2005).

Créer des associations, ou des réseaux d'auxiliaires améliore la communication et la diffusion d'informations entre les acteurs de la santé animale (services vétérinaires, vétérinaires privés, auxiliaires, éleveurs). Ainsi, à travers le réseau structuré d'auxiliaires au Cambodge, les autorités ont fait diffuser des messages relatifs à la grippe aviaire. Le vétérinaire de district a réuni les auxiliaires représentants de l'association pour les informer des risques concernant la grippe aviaire, de la conduite à tenir et leur remettre des documents de vulgarisation à diffuser auprès des villageois (HAMON E., 2005).

2. Les problèmes rencontrés

a. Limites culturelles

Lorsque le projet prévoit de lancer la structuration de ces auxiliaires, il ne tient pas forcément compte des limites culturelles, qui s'opposent à la formation d'association. Des échanges entre le GRET et des projets au Cambodge, sur l'appui aux associations des planteurs d'hévéas, ont permis d'analyser les problèmes du projet. Il en ressort que l'idée d'association émane clairement du projet, et non des planteurs d'hévéas. La question des indemnités à verser aux planteurs membres pour assister aux réunions est aussi un point sensible qui donne à réfléchir.

Historiquement et culturellement, il n'est pas bien vu d'être un meneur, et l'esprit d'entreprise est peu encouragé. Ceci explique entre autres les difficultés à trouver des gérants ou des responsables de l'association qui la dynamisent (HAMON E., 2005).

b. Problèmes de gestion

Les associations mises en place par AVSF au Cambodge ont aussi eu des soucis de gestion interne, car des procédures trop compliquées avaient été mis en place. Les auxiliaires ont peiné à comprendre les systèmes de fiches, de comptabilité, etc., qu'on leur demandait de remplir. La tenue des réunions s'en est trouvée affectée, en plus de la faible capacité d'animation des membres (HAMON E., 2005).

IV. Les réseaux d'épidémiosurveillance et les auxiliaires vétérinaires

A. Définition et nécessité d'un réseau d'épidémiosurveillance

1. Caractéristiques d'un réseau d'épidémiosurveillance, les acteurs principaux de ce réseau

C'est un dispositif de contrôle et de surveillance des maladies qui doit être un dispositif de proximité, pérenne et de qualité (sensible et spécifique).

Ce système repose sur des agents (publics, privés) organisés en réseau. Ils ont pour tâches de : collecter, transmettre, analyser, diffuser les informations sanitaires (COLY R., *et al.*, 2001).

Les acteurs principaux du réseau et leurs fonctions, sont :

- Les vétérinaires de l'état, pour la conception, mise en place, fonctionnement des systèmes de surveillance ;
- les vétérinaires privés, pour, la surveillance des maladies dans le cadre de leur exercice avec déclaration des foyers de maladie à déclaration obligatoire. Pour ces fonctions, les vétérinaires privés doivent être liés aux services vétérinaires par un mandat sanitaire, que leur délivrent ces derniers. Les vétérinaires libéraux peuvent aussi participer à des enquêtes précises, dans le cadre d'un programme de surveillance mis en place par les services vétérinaires, et être rémunérés pour cela. Enfin, ils peuvent participer à des réseaux d'épidémiosurveillance, privés cette fois, spécifiques d'une filière (lait, production aviaire) par exemple ;
- les techniciens divers (élevage, laboratoire), inspecteurs en abattoir, pour, la collecte des données sanitaires. Ils sont employés par les services vétérinaires, sous l'autorité directe d'un vétérinaire.

2. Les préoccupations de santé animale dans le contexte actuel

Les changements survenus depuis plus de deux décennies concernant les services vétérinaires dans les PVD sont la privatisation de ces services et la décentralisation de la prise de décision. L'évolution actuelle semble aller dans ce sens. Ces changements incluent par ailleurs les tendances vers la globalisation des échanges, une plus forte demande en protéines animales, une intensification des systèmes de productions animales, et un accroissement du commerce d'animaux de rente et de leurs produits. Or ceci constitue un défi vis-à-vis de la réapparition de maladies animales, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale, les problèmes de santé publique en général. Ainsi le renforcement des Services vétérinaires d'Etat, qui sont soumis aux législations nationales et aux normes définies par les organismes internationaux tels que l'OMC et l'OIE, est devenu une préoccupation centrale dans la politique de santé des PVD (CHENEAU Y., *et al.*, 2004).

3. La maîtrise du statut zoosanitaire : un enjeu national et international

Conformément à la demande des organisations internationales, OIE et FAO, l'accent doit être mis sur les systèmes d'alerte précoce en cas d'apparition de maladies à déclaration obligatoire. Or divers rapports soulignent que dans beaucoup de pays, le système d'information est insuffisant, notamment la qualité des informations récoltées, et ce, à cause du peu de ressources allouées pour cette activité. Or Les informations concernant la surveillance des maladies doivent être communiquées le plus rapidement possible à la FAO et à l'OIE pour que les mesures visant à arrêter la diffusion de la maladie, entre autre au cours des échanges commerciaux, soient prises à temps.

Le problème se pose aussi dans l'élevage pastoral, surtout si les produits sont destinés à l'exportation. Le cas de l'élevage pastoral nécessite aussi un système performant de surveillance et contrôle des maladies animales, permettant également le contrôle du mouvement des animaux. Ainsi, on peut se demander si les auxiliaires vétérinaires, qui sont les seuls fournisseurs de services de santé animale dans les régions pastorales de nombreux pays d'Afrique de l'Est, par exemple, peuvent assumer cette responsabilité.

4. La privatisation progressive des réseaux d'épidémiosurveillance dans les pays en voie de développement

Du fait de la privatisation croissante des services d'élevage, des professionnels, dans les PVD, ont appelé à une redéfinition des responsabilités du secteur public dans la surveillance et le contrôle des maladies animales. Il leur semble que les vétérinaires privés, présents sur les terrain sont à même de participer au réseau d'épidémiosurveillance, tout en étant sous le contrôle des services officiels vétérinaires. Au Sénégal par exemple, des projets pilotes ont été menés ; ils impliquent non seulement des vétérinaires mandatés mais aussi des éleveurs dans les programmes de surveillance des maladies. On ne peut déterminer à l'heure actuelle si cette approche est valable (CHENEAU Y., *et al.*, 2004).

5. Quelles sont les conditions à l'intégration des auxiliaires dans le réseau ?

Le système de surveillance des maladies pourrait reposer sur les informations récoltées par les auxiliaires vétérinaires, à condition de respecter certaines conditions. D'une part ; il faut suivre les recommandations officielles concernant les auxiliaires vétérinaires, comme celles de l'OIE (cf. plus haut). L'harmonisation au niveau national de la délimitation des rôles, fonctions, compétences des agents communautaires de santé animale (tout comme les autres acteurs de la santé animale) est nécessaire à la mise en place d'une réelle politique nationale pour le contrôle et la surveillance des maladies animales.

D'autre part, il faut se conformer avec des qualités indispensables au bon

fonctionnement d'un service de contrôle et de surveillance des maladies de proximité, qui sont le fait :

- d'être permanent : les auxiliaires vétérinaires doivent être présents toute l'année dans leur zone géographique de travail (cf. II. B. Recommandations pour la sélection)
- d'être accessible géographiquement par les producteurs : L'agent communautaire doit avoir un rayon d'action de 5 à 10 km, avec comme contrainte d'avoir au moins 500 unités de santé animale à surveiller ;
- d'être basé sur des compétences des acteurs en matière de santé animale : les auxiliaires vétérinaires doivent être capables de mener des campagnes de vaccination, prévenir et traiter les 3 à 5 maladies principales touchant chaque espèce, alerte et surveillance, sensibilisation des éleveurs.

Dans certains contextes, comme celui de Madagascar, les agents communautaires de santé animale semblent être les mieux placés pour remplir ce rôle malgré la pléthore d'acteurs intervenant déjà dans la santé animale. En effet, ces acteurs : vétérinaires du secteur public, vétérinaires privés, vaccinateurs et employés des vétérinaires restreignent volontairement leurs activités aux régions rentables. En revanche, les agents communautaires de santé animale sont les acteurs les plus proches des éleveurs dans les régions délaissées par leurs collègues de la santé animale (THONNAT J., 2005).

B. Points critiques : exemple des systèmes de suivi et de surveillance en Afrique

1. Comment mettre en évidence les points critiques ?

Les points critiques d'un système d'épidémiosurveillance peuvent être mis en évidence lorsqu'on analyse les enjeux et contraintes dans un contexte donné.

Ainsi, les systèmes de suivi et de surveillance en Afrique, ou MOSS (monitoring and surveillance system), ont comme enjeux et objectifs :

- de détecter rapidement la réapparition de foyers pour une intervention rapide,
- d'estimer l'occurrence et la distribution spatiale d'une maladie, nécessaire à l'élaboration des stratégies de contrôle,
- d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte mises en place.

En Afrique subsaharienne, les contraintes principales sont :

- un manque de vétérinaire et d'aide vétérinaire qualifié,
- la carence en chaîne du froid, ce qui est fatal pour les prélèvements,
- les carences diverses pour le bon fonctionnement des laboratoires : matériel, réactifs, eau, électricité, maintenance des locaux, moyens humains et financiers, etc.

Dans ce contexte, les agents des réseaux de surveillance sont les éleveurs, les agents communautaires de santé animale, les vétérinaires privés, les vétérinaires de l'état, les autres structures comme les laboratoires (ROGER F., *et al.*, 2004).

Pour les auteurs, les points critiques de la surveillance sont les modalités de récolte des informations, et, la circulation de ces informations, la place des

laboratoires d'analyse dans le réseau.

2. Le contrôle de ces points critiques

a. La formation, la sensibilisation et l'encadrement des acteurs

L'objectif est de constituer un réseau coordonné d'acteurs, en nombre suffisant, qui soient formés pour la tâche qu'ils ont à accomplir dans ce réseau. Les vétérinaires et les auxiliaires vétérinaires doivent être formés à la surveillance sur le terrain. Ce réseau s'appuie aussi sur la participation de éleveurs, qui doivent donc être informés et sensibilisés de façon adéquate.

L'organisation institutionnelle d'un tel réseau nécessite de plus que les relations entre acteurs (publics et privés), ainsi que leurs rôles respectifs soient clairement établis, dans une charte (THONNAT J., 2005).

b. La place des laboratoires d'analyse vétérinaire

Le laboratoire d'analyse occasionne d'importants frais d'investissement et de fonctionnement : c'est un point sensible du réseau ... Les auteurs rapportent qu'il est préférable qu'il ne fasse pas partie du comité de pilotage. En revanche, il apporte une expertise scientifique pour la conception des protocoles de surveillance et d'évaluation du fonctionnement du réseau (THONNAT J., 2005).

C. Place des auxiliaires vétérinaires dans un réseau d'épidémiosurveillance

1. Elle dépend de la proximité des vétérinaires privés

A Madagascar, l'auteur décrit l'organisation du dispositif suivant la situation :

- Soit on a un vétérinaire privé possédant mandat sanitaire pour un rayon de 5 à 10 km : dans ce cas, il exerce seul ou fait appel éventuellement à quelques aides salariés
- Soit le vétérinaire privé possède un mandat sanitaire défini sur une zone trop vaste pour que le service de proximité puisse être assuré par ses seules aides vétérinaires (nombre limité par la capacité du vétérinaire à les rémunérer). Dans ce cas : on peut envisager la délégation des fonctions à des auxiliaires vétérinaires.

Les conditions de réussite de la mise en place d'un réseau d'auxiliaires sont alors :

- o tout ce qui a été vu précédemment,
 - o le fait que le vétérinaire sanitaire soit associé de manière significative à la sélection, la formation de ces auxiliaires,
 - o l'approvisionnement exclusif des auxiliaires vétérinaires auprès du vétérinaire sanitaire dont ils dépendent.
- Si aucun vétérinaire sanitaire n'est présent dans la zone : on envisage la mise en place d'un réseau d'agents communautaires de santé animale, sous une autorité vétérinaire (l'inspecteur du Service régional de santé animale et du

phytosanitaire dans le cas rencontré à Vohipeno, Madagascar). Cette dernière a le même rôle que le vétérinaire sanitaire dans le cas précédent. La principale différence réside dans l'approvisionnement en médicaments. Il devra être assuré au travers d'une association d'agents communautaires de santé animale, auprès d'opérateurs légaux et sous la supervision de l'autorité vétérinaire (SRSAPS dans le cas de Vohipeno) (THONNAT J., 2005).

1. La récolte et la transmission des information sanitaires

Des auxiliaires vétérinaires ont déjà la tâche dans certains projets, de consigner toutes les maladies qui se manifestent dans leur secteur sur des fiches, et de les rapporter mensuellement (comme cela est recommandé par la FAO) aux responsables du projet, bailleurs, et aux services vétérinaires de leur district.

Le réseau d'auxiliaires est constitué par les auxiliaires et leurs formateurs qui ont l'expérience de la médecine traditionnelle dans leur communauté. D'après la FAO, la surveillance des maladies au travers de ce réseau bénéficierait d'une grande sensibilité.

Dans l'encadrement des agents communautaires de santé animale, il est parfois prévu que leurs superviseurs écrivent un rapport mensuel qui résume le travail et les observations des auxiliaires. Dans le cadre d'un réseau d'épidémiosurveillance, ce rapport peut-être formalisé : les maladies sont reportées, par les superviseurs, sur des fiches standard, à partir des informations des auxiliaires. Les services vétérinaires de district intègrent alors ces informations dans le rapport épidémiologique mensuel.

On peut aussi envisager que les superviseurs des auxiliaires envoient ces mêmes fiches standardisées directement au service d'épidémiologie central, ainsi que leur copie aux services du district. Ce système a pour avantage principal de permettre la création d'une base de données émanant directement des éleveurs. En y ajoutant un guide de médecine ethnovétérinaire, un lexique des noms locaux des maladies, les épidémiologistes pourraient analyser ces informations et en faire un outil de surveillance efficace (MARINER J. C., *et al.*, 2000).

Conclusion

Les enjeux économiques et sanitaires de l'élevage sont devenus une priorité sur la scène internationale. Les initiatives prises pour pallier les insuffisances du système de santé animale sont nombreuses et variées. Elles s'inscrivent dans un contexte général de privatisation, globalisation et réglementation des échanges.

A partir des expériences de terrain diverses de mise en place des auxiliaires vétérinaires, et grâce à la capitalisation de ces expériences (peut-être insuffisante encore ?), aux séminaires internationaux, on peut faire les premiers bilans, les premières recommandations.

Les principales conclusions sont que les conditions de réussite tiennent à l'approche participative des projets, la rémunération des auxiliaires vétérinaires et les bonnes relations avec vétérinaires privés et publics.

Des organisations internationales, comme l'OIE et la FAO, sont devenues les références incontournables dans ce domaine et l'amélioration des systèmes de santé animale en général.

Aujourd'hui, l'utilité des auxiliaires vétérinaires est reconnue : leur statut est légal, se pérennise. On envisage d'ailleurs leur rôle dans le futur en tant qu'acteurs du réseau d'épidémiosurveillance, soit un rôle très important, qui les engage dans le domaine public.

Bibliographie

BLANC P., GORI G., KAMIL H., LE MASSON A., RENARD J.F., THONNAT J., 2003. Etude bibliographique sur les auxiliaires de santé animale. Rapport final. Montpellier, France, CIRAD-EMVT, VSF, 149 p. (document interne)

CEES DE HAAN, HOLDEN S., PEELING D., 2001. The role of Para-veterinary in the delivery of veterinary Services in Africa. Results of a survey of Chief Veterinary Officer's Opinions. *In: conf OIE, 2001*

CHENEAU Y., EL IDRISSE A.H., WARD D., 2004. An assessment of the strengths and weaknesses of current veterinary systems in the developing world, *Rev.sci.tech.Off.int.epiz.*, **23** (1), 351-359

COLY R., PFISTER V., 2001. Libéralisation et organisation des services aux éleveurs dans le domaine de la santé animale : cas de surveillance épidémiologique, *Agridoc.revue thémat.*, **2**, 27-30)

CTA, 1984. Le rôle des auxiliaires d'élevage en Afrique. Rapport de synthèse d'un séminaire, Bujumbura, Montpellier, France, CIRAD, 31p. (document interne)

DOMENECH J., BONNET P. RENARD J. F., 2004. Nécessité pour la recherche de soutenir l'émergence de systèmes de santé animale non conventionnels. *Rev . sci. tech. Off. Int. Epiz*, **23** (1), 375-382

HAMON E., 2005. Projet sécurité alimentaire AVSF-Cambodge-Capitalisation sur les associations d'auxiliaires communautaire de santé animale, AVSF, Lyon, France, 34p. (document interne)

INTERTAGLIA D. 1999. Comment allier efficacité technico-économique et efficacité sociale ? Enseignements d'un projet en santé animale au Cambodge. *Transverses n° 5*, Les éditions du groupe initiative vétérinaire sans frontière.

LEIDI K., BAUMANN M.P.O., SCHENKEL F., 2004. The inception and development of basic animal health systems : examples of German Development co-operation. *Rev. sci. tech. Off. Int. Epiz*, **23** (1), 207-224

LEKSMONO C. S., YOUNG J., 2002. Indonesian experience in introducing a pro poor focus in the livestock sector, *In : Theme four: making it happen, in : Primary Animal Health Care in the 21st Century: Shaping the rules, Policies and Institutions. Conference internationale du 15-18 octobre 2002, Mombassa, Kenya.*

MARINER J. C., PASKIN R., 2000. Manual on participatory epidemiology-method for the collection of action-oriented epidemiological intelligence. FAO.

MATHIAS E. & Mc CORKLE C.M., 2004. Traditional Livestock healers. *Rev. sci. tech. Off. int. Epiz.*, **23** (1) : 277-284

NORI M., DEMBA J., DORMA P, s.d. Providing support to the para-veterinary service in Tibetan areas: the case of ASIA project in Chengduo county, Yushu Tibetan Autonomous Prefecture, Qinghai Province, P.R. China, [2006/03/15]. URL: [//www.ilri.cgiar.org](http://www.ilri.cgiar.org)

PATRICOT S., 2005. Projet sécurité alimentaire à Vohipeno-Madagascar-notes pour la capitalisation d'expériences sur les auxiliaires, AVSF, Lyon, France, 21p.(document interne)

ROBINSON R.A., CATLEY A., HIRD D., 2004. Significance of participatory epidemiology in veterinary public health community-based, *In: Proceeding of expert consultation on community-based Veterinary Public health Systems*. FAO, Rome

ROGER F., THONNAT J., HENDRIKX P., DOMENECH J., 2004. Les systèmes de suivi et de surveillance des maladies et le rôle des acteurs de santé animale publics et privés : l'expérience de l'Afrique. *Rev. sci. tech. Off. Int. Epiz*, **23** (1), 137-145

SELLIER E., 1992. La formation d'auxiliaires pastoraux par VSF : une expérience au Nord Mali. Thèse doct.vét., ENVL, Lyon, France

THONNAT J., 2003. La formation des auxiliaires d'élevage au Tchad : principes et application. *agridoc revue thématique*, les formations professionnelles rurales, juin 2003, **3**

THONNAT J., 2005. Pour un dispositif de proximité dans le contrôle et la surveillance des maladies animales à Madagascar, Rapport de mission d'ingénierie de formation, du 28/01 au 11/02/05, Montpellier, France, CIRAD, 42 p. (document interne)

VILLON H., 2002. Evaluation de l'activité des agents communautaires de santé animale dans le district nord de la Namibie. Rapport de stage, Montpellier, France, 63 p.